

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC SUR MER****☎ 05.56.73.29.26****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS****SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2020  
D09072020/086**

**PRESIDENT :** Xavier PINTAT

**ETAIENT PRESENTS :** Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA  
**Membres titulaires :** Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Tony TRIJOLET, Jean Luc PIQUEMAL, Jacques BIDLUN, Catherine ROBINEAU, Frédéric QUILLET, Stéphane MARGALEF, Patrick BURAN, Pascale MARZAT, Hervé CAZENAVE, Adrien DEBEVER, Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL, Jean-Marie REVAILLER, Bernard LOMBRIL, Marie-Dominique DUBOURG, Jean-Marie BERTET, Liliane DUBOIS, Christine GRASS,

**ETAIENT REPRESENTES :** Catherine GIANNORSI (pouvoir Jean-Marc SIGNORET), Karine FORGERON (pouvoir Stéphane MARGALEF), Alexia BACQUEY (pouvoir Laurent PEYRONDET), Evelyne MOULIN (pouvoir Xavier PINTAT), Valérie DA COSTA OLIVERA (pouvoir Tony TRIJOLET), Jean-Pierre DUBERNET (pouvoir Jean-Marie REVAILLER),

**ETAIENT ABSENTS :** Thierry DESPREZ,

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Christophe BIROT,

**Membres suppléants remplaçant un membre titulaire**

**Membres suppléants :** Dominique JOANNON,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Dominique PATRAS

**Objet :** **AMENAGEMENT DURABLE DES STATIONS NORD MEDOC  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP LITTORAL ET DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

**Rapporteur :** **Jacques BIDLUN, 7<sup>ème</sup> Vice-président**

**Vote :** **UNANIMITE**

Considérant l'appel à candidature lancé par le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine en décembre 2015, relatif à la démarche Aménagement Durable des Stations (ADS),

Considérant la candidature de la Communauté de Communes Médoc Atlantique à cette démarche en date du 14 février 2020,

Considérant l'avis favorable du Comité d'Expertise en date du 28 février 2020,

Considérant la validation de la candidature de la Communauté de Communes Médoc Atlantique au Conseil d'Administration du GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine en date du 29 avril 2020,

Considérant que la Communauté de Communes Médoc Atlantique et le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine souhaitent constituer une convention de partenariat d'une durée de 2 ans autour de la réalisation d'une étude préalable dite Aménagement Durable des Stations « Nord Médoc »,

Considérant que le projet de convention ci-annexée désigne les missions réciproques de la Communauté de Communes Médoc Atlantique et du GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que la démarche Aménagement Durable des Stations peut être subventionnée par l'Etat, la Région et la Banque des Territoires, et qu'il appartient à la Communauté de Communes Médoc Atlantique de saisir formellement ces différents partenaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de partenariat pour la réalisation d'une étude préalable Aménagement Durable des Stations « Nord Médoc » entre la Communauté de Communes Médoc Atlantique et le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine,
- de solliciter l'aide au financement relative à ce dossier auprès de l'Etat (30% du montant HT au titre du FNADT), de la Région Nouvelle-Aquitaine (40% du montant HT) et de la Banque des Territoires (10% du montant HT),
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives utiles et à signer tous les documents afférents permettant la réalisation de cette démarche Aménagement Durable des Stations « Nord Médoc ».

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention joint en annexe,
- VU l'avis favorable du bureau du 02/07/2020, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- APRÈS en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver le projet de convention de partenariat pour la réalisation d'une étude préalable Aménagement Durable des Stations « Nord Médoc » entre la Communauté de Communes Médoc Atlantique et le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine,
- de solliciter l'aide au financement relative à ce dossier auprès de l'Etat (30% du montant HT au titre du FNADT), de la Région Nouvelle-Aquitaine (40% du montant HT) et de la Banque des Territoires (10% du montant HT),
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives utiles et à signer tous les documents afférents permettant la réalisation de cette démarche Aménagement Durable des Stations « Nord Médoc ».

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 36

Vote : Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, LE 9 JUILLET 2020



LE PRÉSIDENT,

Xavier **PINTAT**

Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur Honoraire de la Gironde